



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par
Jean-Luc Cournac
Bénédicte Lemarié
IA-IPR d'EPS

Téléphone
02 31 30 15 35
Télécopie
02 31 30 16 41
Mél.

[Jean-
Luc.Cournac@ac-
caen.fr](mailto:Jean-Luc.Cournac@ac-caen.fr)
[Bénédicte.Lemarie
@ac-caen.fr](mailto:Bénédicte.Lemarie@ac-caen.fr)

168, rue Caponière
B.P. 6184

Caen, le 18 octobre 2009

**Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Education Physique et Sportive**

A

Mesdames, Messieurs les enseignants d'EPS

S/c

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Demande de création, de renouvellement ou de fermeture de sections sportives scolaires pour la rentrée 2010.

Nous attirons votre attention sur l'existence d'une nouvelle circulaire académique concernant les Sections Sportives Scolaires publiée le 07/10/2009. Un nouveau mode de traitement des dossiers et un calendrier resserré est mis en place.

Demande d'ouverture :

Le dossier d'ouverture est à télécharger sur le site WEB de l'académie de Caen : page ressources pédagogiques EPS, cliquer sur « Sections Sportives Scolaires ». Ce dossier doit être renseigné et renvoyé en format papier à l'adresse suivante :

Rectorat de Caen, Secrétariat des IA-IPR
A l'attention des IA –IPR d'EPS
168 rue Caponière, BP 6184
14061 CAEN cedex

avant le 10 décembre 2009, délai de rigueur

Bilan et reconduction :

Le dossier concernant le bilan de l'année scolaire 2008/2009 est à télécharger sur le site WEB de l'académie de Caen : dans la page ressources pédagogiques EPS, cliquer sur « Sections Sportives Scolaires ».

Ce dossier doit être renseigné et renvoyé en format papier pour la même date et à la même adresse que celui de la demande d'ouverture. Ce bilan permet à l'équipe responsable du projet de faire évoluer celui-ci et à l'inspection pédagogique régionale de juger de la pertinence du fonctionnement de la section.

Demande de fermeture :

Les établissements qui envisagent la fermeture de la section avant la fin de la période de fonctionnement de trois ans doivent faire connaître leur intention par courrier dans les mêmes délais, à la même adresse.

L'ensemble des dossiers sera examiné dans la semaine du 05 au 09 Janvier par l'inspection pédagogique régionale, puis soumis à l'avis des IA-DSDEN avant la fin du mois de janvier. Les propositions seront alors formulées à Madame le Recteur qui arrêtera définitivement la liste des Sections pour la rentrée 2010 lors de la commission académique courant février.

Nous vous remercions de renseigner les documents avec la plus grande précision.
Cordialement.

Bénédicte LEMARIE
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale



Jean-Luc CURNAC
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional

